

ÉCONOMIE EMPLOI

DANS LE DOMAINE DES DÉCHETS

BILAN 2017



الله الله

Tonnes traitées 381 819

TEOM + 6 %

Déchèteries

Déchets verts + 31 %

Gestion des déchets

178 €/hab./an

Déchets valorisés 36 %









En bref...

Depuis 2013, la quantité globale de déchets (hors BTP) produite en Guadeloupe semble se stabiliser autour de 370 000 tonnes de déchets réceptionnés dans les unités de traitement. Toutefois, l'année 2017 est atypique. En effet, l'archipel de Guadeloupe a connu le passage de l'ouragan Maria du 18 au 19 Septembre 2017. Cet ouragan a généré une production exceptionnelle de déchets, et singulièrement des déchets verts. La production supplémentaire de déchets liés à l'ouragan Maria est estimée à 11 819 tonnes portant le total de déchets produits en Guadeloupe à 381 819 tonnes. L'année 2017 se caractérise donc par une production accrue de déchets verts et organiques (+26% par rapport à 2016). Par ailleurs certains

résultats de l'année sont encourageants: la production d'ordures ménagères résiduelles régresse de -6%, l'enfouissement également de -1%, et la quantité de déchets valorisés augmente (+13%).

Nous pouvons toutefois noter que, cette année encore, la quantité de véhicules hors d'usage valorisés diminue. Pour faire face à cette situation, la région Guadeloupe a relancé en 2018 la collecte de ces véhicules hors d'usage pour raisons de salubrité.

Par ailleurs, 36% des déchets font l'objet d'une valorisation (137 171 tonnes); dont plus de la moitié en Guadeloupe. Cette valorisation matière des déchets progresse significativement entre 2016 et 2017 (+ 13% des tonnages de

déchets valorisés). Le traitement des déchets verts post-ouragan par compostage participe à ce résultat. En outre, le recours à l'enfouissement demeure très majoritairement le mode privilégié de traitement des déchets (64%). Enfin, les coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets en Guadeloupe restent très élevés. En effet, la médiane des coûts de collecte et traitement tous flux confondus est supérieure de 78% à celle de la France entière. Il est à noter que cette médiane est supérieure aux coûts médians constatés dans les départements d'Outre-Mer (178 € HT/hab./an en Guadeloupe contre 174 € HT/hab./an dans les Outre-mer).

Chiffres clés 2017

- → 381 819 tonnes de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement (hors déchets du BTP)
- 36 % des déchets envoyés vers des filières de valorisation, soit une progression de 13 % par rapport à 2016
- $ightharpoonup 89\,\%$ de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers
- → 36 % de la population couverte par un service de collecte sélective en porte-à-porte
- Toutes les communes de Guadeloupe ont transféré leur compétence collecte aux structures intercommunales

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade). La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques. La quantité de déchets collectés

des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant. La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différenciée entre apport volontaire et porte-à-porte. En outre, les données recensées peuvent présenter de faibles écarts, selon leurs sources. Il s'agit probablement de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population	403 355	404 635	403 314	403 645	403 750	402 119	400 187	397 990
Variation		+ 0,32 %	- 0,33 %	+ 0,08 %	+ 0,03 %	- 0,41 %	- 0,48 %	- 0,55 %

Source: INSEE – Populations municipales 2015, en vigueur au 1er janvier 2018 (population municipale la plus récente disponible)

Superficie: 1 628 km²

PIB par habitant:

Guadeloupe : 21 012 euros

Martinique : 23 300 euros

Guyane : 15 813 euros

France (hors Île-de-France): 32 307 euros

(source : rapports annuels IEDOM Guadeloupe-Martinique-Guyane 2017)

Sommaire

1 - ÉCONOMIE DU DÉCHET	4
1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	4
• 1.1.1 Évolution de la TEOM	4
• 1.1.2 La TEOM par tonnage de déchets collectés	5
• 1.1.3 Le taux de la TEOM	5
2 - COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN GUADELOUPE	6
2.1 QUELLES SONT LES COLLECTIVITÉS UTILISANT LA MATRICE DES COÛTS EN GUADELOUPE ?	6
2.2 QUELS SONT LES COÛTS PRÉSENTÉS ?	7
2.3 QUEL EST LE NIVEAU DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DÉCHETS EN GUADELOUPE ?	DES 7
2.4 COMBIEN COÛTE LA GESTION DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ?	10
2.5 ANALYSE DES COÛTS EN €/HAB ET €/T	10
2.6 EN RÉSUMÉ	11
3 - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES DÉCHETS	12
3.1 À L'ÉCHELLE DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE	12
3.2 ÉTUDE EMPLOI DE L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE	12
4 - TONNAGES DE DÉCHETS PRODUITS PAR UNITÉ DE PIB	14
LISTE DES ABRÉVIATIONS	15

1 - ÉCONOMIE DU DÉCHET

1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

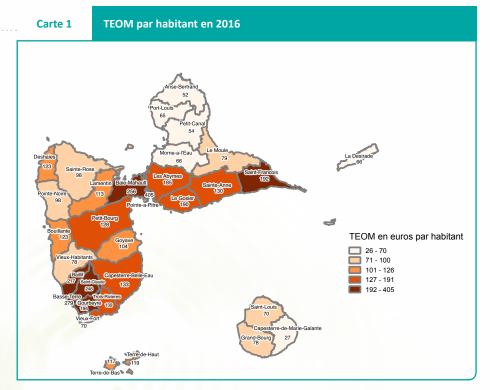
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a donc pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires, mais constitue une contribution aux dépenses engagées par l'intercommunalité pour le fonctionnement du service rendu aux administrés. La recette provenant de la TEOM peut couvrir une part variable du coût de la collecte et du traitement restant à la charge de la collectivité. Si elle n'en couvre qu'une partie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut se cumuler avec le recours au financement du service par le budget général. La TEOM peut également représenter un montant supérieur au coût de collecte et de traitement pour la collectivité.

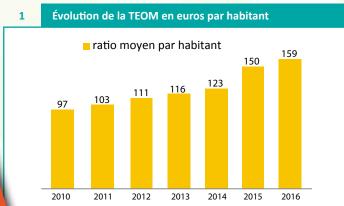
(source: guide juridique et fiscal du service public de gestion des déchets, AMORCE/ADEME 2010)

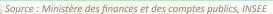
• 1.1.1 - Évolution de la TEOM

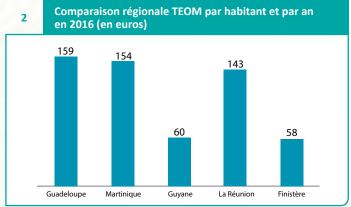
En Guadeloupe, les recettes moyennes par habitant de la TEOM ont tendance à évoluer de manière positive depuis 2010 (+ 64 %). Depuis 2015, elle est supérieure aux recettes par habitant de la Martinique ou de la Réunion. Elle est bien supérieure aux recettes de Guyane et d'un département hexagonal tel que le Finistère. Les recettes par habitant affichent cependant des disparités territoriales importantes, liées essentiellement aux fortes variations des assiettes (base nette fiscalisable) des communes. Ainsi en 2016, la base nette par commune s'échelonne de 707 279 € à 55 856 213 € et les produits de la TEOM par commune sont compris entre 89 132 € et 10 360 111 €.

(source données : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE)









Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

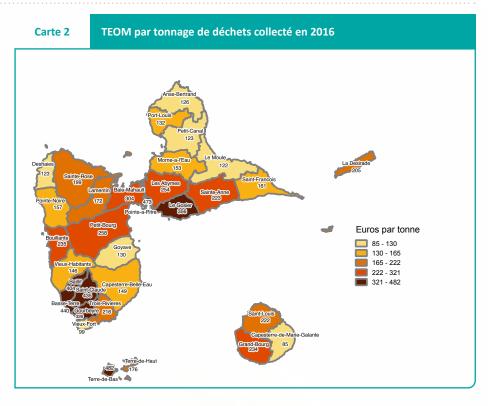
	Tableau 1 - Comparaison régionale TEOM/habitant en 2016, en euros									
	Population TEOM (€) VARIATION TEOM 2015/2016 TEOM/HAB. (€) VARIATION T									
Guadeloupe	400 187	63 444 599	+ 5 %	159	+ 6 %					
Martinique	383 910	59 046 392	+ 14 %	154	+ 17 %					
Guyane	252 338	15 187 036	+ 5 %	60	+ 2 %					
La Réunion	842 767	120 158 306	+ 6 %	143	+ 5 %					
Finistère	905 855	52 975 312	+ 3 %	58	+ 3 %					

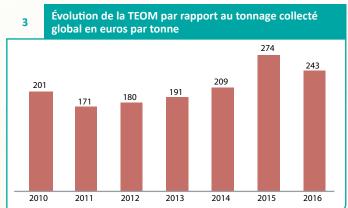
Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

• 1.1.2 - La TEOM par tonnage de déchets collectés

Si l'on rapporte les recettes de la TEOM à la tonne de déchets collectés, les disparités territoriales sont également nombreuses. Les villes-centres comme Pointe-à-Pitre ou l'agglomération de Basse-Terre doivent supporter des charges de service public liées à leur rôle central (services, commerces, écoles...) que d'autres communes n'ont pas : collecte des déchets des commerçants et administrations et collectes très fréquentes au titre de la salubrité publique. Ce constat se traduit également dans la fiscalité : les communes rurales disposent de plus faibles recettes par tonne de déchets collectés.

L'augmentation de la TEOM par tonne de déchets traitée peut s'expliquer d'une part par l'augmentation des frais de gestion des déchets (TGAP, investissements réalisés, généralisation de la collecte sélective) et d'autre part par un taux de couverture de la TEOM qui tend à augmenter. Par ailleurs, nous ne constatons pas encore les effets de la réforme territoriale sur la fiscalité liée aux déchets (harmonisation des taux à l'échelle de l'agglomération, par exemple).





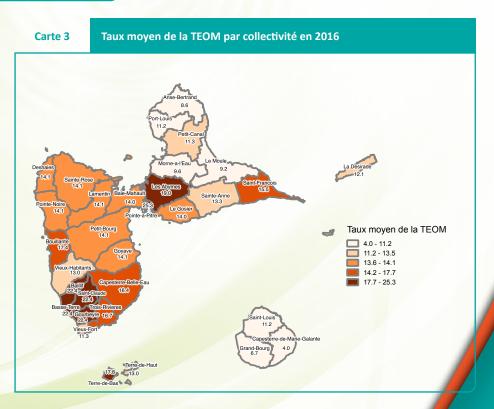
Sources

Pour les données financières: Ministère des finances et des comptes publics, INSEE, Pour les données techniques: AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, CZD Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP jusqu'au 31 mai 2016, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

• 1.1.3 - Le taux de la TEOM

Les communes ou groupements de communes qui assurent la collecte des déchets ont institué en Guadeloupe une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elles en déterminent le taux. La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), payée par les propriétaires de maisons ou d'appartements. La TEOM est calculée en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. Son assiette est définie par l'administration des impôts et le comptable du trésor public procède à sa liquidation.

Le produit de la TEOM est donc le produit de deux facteurs : la base nette fiscale et le taux de la TEOM.



	4 Évolution du taux moyen de la TEOM									
	11,81	12,28	12,48	12,58	12,63	13,79	14,52			
Γ	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016			

Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

Tableau 2 - Taux moyen de la TEOM										
	2010	2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016								
Guadeloupe	11,81	12,28	12,48	12,58	12,63	13,79	14,52			
Martinique	14,79	14,79	14,79	14,79	14,79	14,79	16,94			
Guyane	13,89	14,06	14,06	13,99	12,00	13,81	13,72			
La Réunion	15,22	15,33	15,42	15,61	15,71	16,35	16,57			
Finistère*	8,67	8,11	8,80	8,78	8,80	9,00	8,99			

Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE * Pour comparaison

2 - COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN GUADELOUPE

La Matrice des coûts : une méthode standardisée pour se comparer.

Les organisations retenues pour gérer les déchets sont extrêmement variables entre collectivités (gestion en régie, en prestation, compétence traitement déléguée à un syndicat...) ainsi que les règles comptables de suivi des dépenses et recettes (durées d'amortissement différentes des équipements, charges de structure pas toujours identifiées, dépenses et recettes non annualisées...).

L'amélioration continue du service public de gestion des déchets permet aujourd'hui d'identifier plus précisément les coûts des déchets à la charge des collectivités. Pour répondre aux besoins des communes et agglomérations, l'ADEME a développé un outil nommé Matrice des coûts. Elle vise à disposer d'une analyse financière des services publics d'élimination des déchets, avec des règles homogènes de remplissage pour toutes les collectivités.

Reconnaissance et efficience des services proposés

Optimisation du service public de gestion et élimination des déchets ménagers et assimilés

Maîtrise des dépenses publiques et augmentation du pouvoir d'achat des usagers Cette méthode standardisée permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets, suivant des règles communes, de manière à pouvoir se comparer entre elles. Un référentiel national des coûts du service de gestion des déchets est publié tous les 2 ans depuis 2008.

La Matrice des coûts offre de très nombreuses modalités d'utilisation pratiques dans la gestion du quotidien des collectivités pour : communiquer auprès des usagers, comprendre les ventilations des coûts, apporter des éléments clairs à présenter dans son rapport annuel... se situer par rapport à d'autres, se comparer et identifier des pistes d'optimisations techniques (hiérarchisation des postes de dépenses, optimisation des recettes, aide à la décision...).

2.1 QUELLES SONT LES COLLECTIVITÉS AUJOURD'HUI UTILISANT LA MATRICE DES COÛTS EN GUADELOUPE ?

Les matrices des coûts sont réalisées à l'échelle d'un EPCI détenant au moins une compétence déchet. Les récents transferts de compétences de certaines communes aux intercommunalités, impliquent la réalisation de la matrice par les intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomération).

Les éléments présentés ci-après agglomèrent les éléments de 5 matrices 2015 et 2016, l'analyse portant donc sur 5 des 6 intercommunalités de Guadeloupe.

- Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant : matrice 2016 ;
 - Communauté d'agglomération Grand
 Sud Caraïbe : matrice 2016;
 - Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre : matrice 2015 ;
 - Communauté d'agglomération
 Cap Excellence : matrice 2016 ,
 - Communauté d'agglomération de Marie-Galante : matrice

Les données sont présentées de façon globalisée pour ces 5 collectivités ayant aujourd'hui rempli leurs matrices. Les données ont été anonymisées afin de respecter la confidentialité des données.

Environ 323 000 habitants sont couverts par une matrice des coûts, soit 81 % des habitants de la Guadeloupe.

Dans les DOM

La Réunion, la Martinique

et la Guyane:

toutes les collectivités

engagées.

Plus de **750 matrices de collectivités validées** annuellement.

En Hexagone

3 sessions de formation en 2017.

Toutes les agglomérations ont été formées.

10 collectivités ont validé au moins une matrice et certaines disposent même de plusieurs matrices de 2013 à 2016.

En Guadeloupe

2.2 QUELS SONT LES COÛTS PRÉSENTÉS ?

La Matrice des coûts distingue 4 coûts présentés ci-contre. Les 2 principaux sont :

- le coût complet qui englobe l'intégralité des charges de la collectivité pour le service collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés.
- le coût aidé qui correspond à la globalité des charges déductions faites de toutes les recettes touchées par la collecte (aides, soutiens et vente de produits industriels). Il s'agit normalement du coût qui devrait être porté par les usagers pour le service rendu.

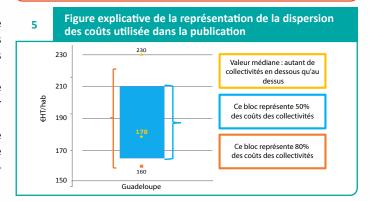
Toutes les matrices sont compilées dans une base de données nationale nommée SINOE® gérée par l'ADEME et un bilan est rédigé tous les deux ans pour compiler les coûts de toutes les collectivités. Il s'agit du « référentiel national des coûts ». Enfin chaque collectivité est rattachée à une typologie d'habitat : rurale, mixte à dominante rurale, mixte à dominante rurale, mixte à dominante rurale, mixte à comparer à celles des matrices des collectivités de Guadeloupe.

Coût complet = Somme des charges

Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles

Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées

Coût aidé = Coût partagé - Aides



2.3 QUEL EST LE NIVEAU DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ?

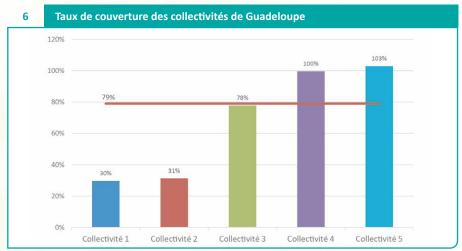
Toutes les collectivités guadeloupéennes financent le service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la TEOM. Les recettes du financement du service public déchets par la TEOM s'élèvent à 51 millions d'euros sur l'échantillon étudié, soit une moyenne de 156 €/hab. Dans le référentiel national coûts 2014, le financement s'élève en moyenne à 104 €/hab, et atteint une moyenne de 130 €/hab dans les DOM (source : Référentiel DOM 2015 réalisé par AJBD).

Le taux de couverture permet de mesurer à quelle hauteur les contributions des usagers couvrent le service global proposé.

Le coût aidé total de gestion des déchets de l'échantillon est de 64 millions d'euros TTC, ce qui correspond à un taux de couverture moyen de 80 %. Ce taux moyen masque une grande hétérogénéité de couverture entre les collectivités, les taux variant de 31 à 109 %. Toutes les collectivités ne couvrent pas entièrement le coût du service par le financement spécifique déchets et font appel à leur budget général.

Réglementairement, les collectivités n'ont pas obligation dans le cadre d'une TEOM de couvrir le coût par le financement. Elles sont tenues de le faire dans le cadre de la mise en place d'une REOM (Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou d'une REOMI (Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), avec création d'un budget annexe.

Notons que les collectivités tendent de plus en plus à s'approcher du 100%, car elles s'orientent vers une transparence des budgets et une gestion analytique des différentes compétences qu'elles gèrent, entre, par exemple petite enfance, transports en commun, propreté et gestion des déchets pour disposer de budgets propres à chaque compétence et ainsi suivre et contrôler les dépenses.



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

2.4 COMBIEN COÛTE LA GESTION DE NOS DÉCHETS EN GUADELOUPE?

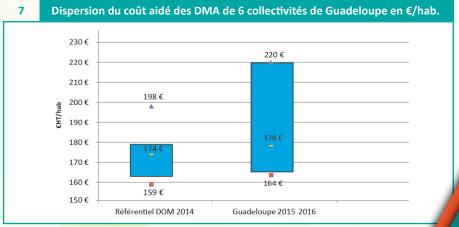
Analyse sur le coût « tous FLUX » (le total)

Sur l'échantillon, le coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de :

- 199 €TTC/hab. en moyenne (197 €HT/hab.),
 178 €HT/hab. en médiane ;
- 64 millions d'euros TTC.

Le coût de gestion médian des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de l'échantillon est de 178 €HT/hab., et est légèrement supérieur au coût aidé 2014 du référentiel national pour les DOM, qui est de 174 €HT/hab.

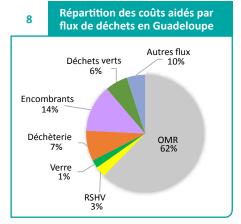
La moyenne guadeloupéenne de 197€ HT/hab. cache des disparités importantes entre les collectivités, avec des coûts variant de 163 à 220€HT/hab.

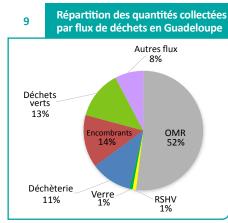


Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

→ Analyse détaillée par flux de déchets

Les coûts présentés dans cette partie sont exprimés en médiane, afin d'être comparés avec les valeurs du référentiel national pour les DOM.

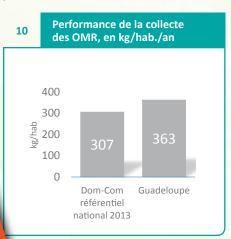


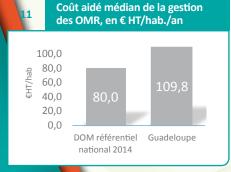


Ordures ménagère résiduelles (OMR)

La gestion des OMR représente 62 % du coût aidé de gestion des DMA en Guadeloupe, pour 52 % des tonnages. Elle constitue le principal poste de dépense du budget déchet. Ceci s'explique par des fréquences de collecte élevées mais également des quantités collectées importantes. La collecte représente plus de la moitié des charges de gestion des OMR 51 % et le traitement 25 %. Le coût aidé de gestion des OMR varie de 100 € HT/hab. à 132 € HT/hab. Le ratio d'OMR varie quant à lui de 251 à 401 kg par habitant.

L'enjeu pour la Guadeloupe est de réduire les quantités d'OMR collectées, en détournant les flux contenus dans les OMR vers leur juste filière (recyclables secs, verre, déchèteries, encombrants...). Les fréquences de collecte élevées pèsent également sur les charges de collecte (85 % collectent majoritairement les OMR de leur territoire 3 fois par semaine) et sont une piste d'optimisation pour la maîtrise du coût de ce flux.

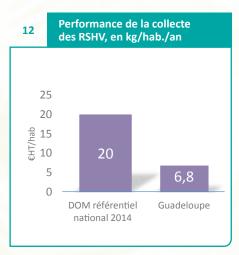


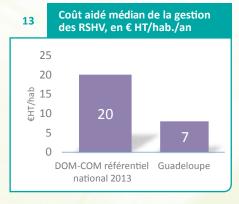


► Recyclables secs hors verre (RSHV)

En ce qui concerne le coût aidé sur les recyclables secs, la valeur médiane en Guadeloupe est de 7 €/hab. avec des coûts allant de 3 à 12 € HT/hab. Le tonnage varie quant à lui de 3 à 10 kg/hab., ce qui est très faible par rapport aux valeurs du référentiel national. Il est important de noter que l'ensemble de la population n'est pas desservie par une collecte des recyclables secs.

La collecte représente 39% des charges et le traitement 34%.





Source des graphiques 8 à 15 : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

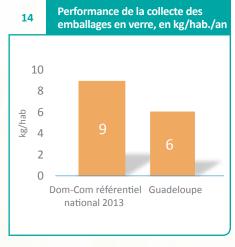
▶ Verre

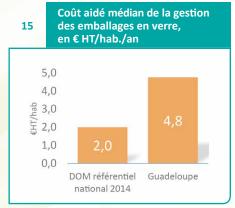
Concernant le coût du verre, la valeur médiane en Guadeloupe est de 5 €HT/hab. avec des coûts allant de 2 à 6 €HT/hab. Le ratio de collecte varie quant à lui de 4 à 9 kg/hab.

Les coûts de gestion du verre de la Guadeloupe sont plus élevés que les valeurs du référentiel national, pour de moins bonnes performances de collecte.

Comme pour les recyclables secs, il est important de noter que l'ensemble de la population n'est pas desservie par une collecte du verre.

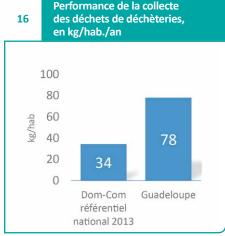
La collecte représente 36 % des charges, suivie de près par le traitement, qui représente 32 % des charges.



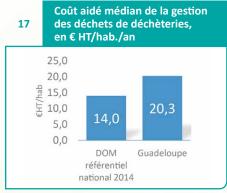


Déchèteries

S'agissant du coût aidé des déchèteries, les coûts de Guadeloupe sont légèrement supérieurs à la moyenne : 20 € HT/hab, avec des écarts allant de 8 à 27 € HT/hab. Le ratio varie quant à lui de 33 à 102 kg/hab.



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

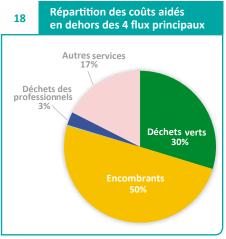
► Autres flux

Toutes les collectivités ont mis en place une collecte des encombrants et des déchets verts. La définition des encombrants collectés peut être variable selon les collectivités. Peuvent être inclus dans la collecte des encombrants : des gros déchets de l'activité domestique des ménages, des ferrailles, des pneus... Les collectivités ont soit des services distincts pour ces différents flux, soit elles effectuent un tri a posteriori pour acheminer ensuite les différents flux individualisés vers des filières adaptées et pérennes.

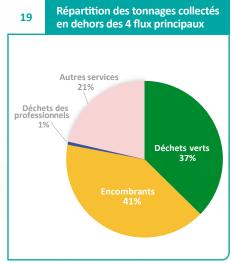
Le poste « encombrants » coûte 27 € HT/hab., avec des écarts allant de 12 à 35 € HT/hab. Les ratios de collecte sont très hétérogènes.

Comme pour les encombrants, les services proposés pour la gestion des déchets verts sont multiples : collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire des déchets verts des particuliers, mais également prise en compte du transport et de traitement des déchets verts des services municipaux voire des entreprises. Le coût de la gestion des déchets verts est de 16 € HT/hab. en moyenne, pour des ratios allant de 50 à 129 kg/hab.

Le coût médian national est quant à lui de 8 € HT/hab. Les surcoûts locaux peuvent s'expliquer d'une part par le gisement, supérieur à la moyenne nationale du fait du climat. D'autre part, les coûts à la tonne sont renchéris par le recours important à la collecte en porte-à-porte et par les coûts logistiques importants que représentent le transport des déchets vers un exutoire généralement lointain. En outre, il convient de noter que les matrices présentées ici portent sur une période sans événement cyclonique majeur.

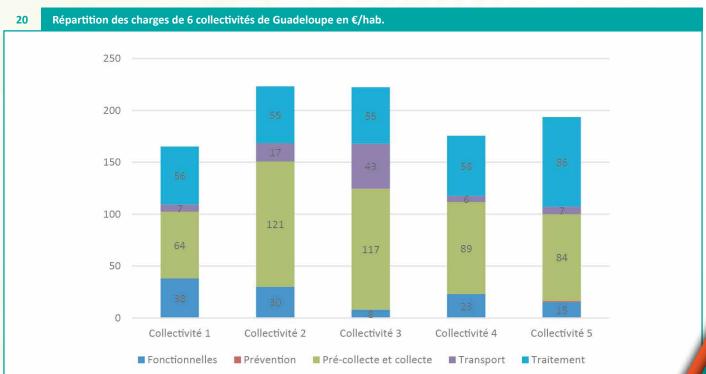


Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

→ Analyse détaillée par étape technique



Les charges fonctionnelles

Elles regroupent les charges de structure et celles de communication. Les charges de structure permettent d'assurer le fonctionnement du service en termes de fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générale : services financiers et comptables, service administratif, service des marchés, service informatique, ressources humaines...

En Guadeloupe, elles oscillent entre **8 et 38 €HT/habitant**, la moyenne nationale étant de 10 €HT/habitant.

La prévention

Ce sont toutes les actions et charges liées qui permettent d'éviter la production de déchets comme le compostage individuel ou la pose d'étiquettes « stop pub » sur les boîtes à lettres. La moyenne nationale de charges relatives à la prévention est en moyenne de 1 €HT/habitant. Dans le cas présent, seule 1 collectivité présente des charges relatives à la prévention : ces actions portent principalement sur le compostage domestique.

La pré-collecte et la collecte

La pré-collecte et la collecte regroupent les charges relatives aux sacs, bacs, leur entretien et distribution ainsi que toutes les charges relatives au ramassage des déchets.

Les charges de pré-collecte et de collecte sont supérieures aux données nationales pour toutes les collectivités, avec une moyenne de 95 €HT/habitant significativement plus élevée que la moyenne nationale de 53 €HT/habitant. Cela peut notamment s'expliquer par le nombre important de services de collecte proposés aux usagers : nombre de flux collectés et fréquences de collecte élevées. En outre, plusieurs collectivités ont recours à la location du parc de bacs plutôt qu'à de l'investissement.

► Le transport

Il peut s'agir du transport des bennes des déchèteries ou des charges liées au transfert des déchets. Tous flux confondus, les charges de transport sont hétérogènes selon les collectivités... Une collectivité ne dispose pas de coût de transport. Dans le cas de la Guadeloupe, les collectivités « continentales » contribuent par péréquation au partage des charges des déchets en provenance des îles et le nombre de quais de transfert limités ne permettent pas à ce jour d'optimiser les charges de transport.

Le traitement

Le traitement regroupe toutes les charges de traitement : stockage, compostage, tri, conditionnement...

Les charges nationales de stockage médianes sont de 86 €HT/hab. Pour la Guadeloupe, elle sont plus élevées avec des coûts moyennés de traitement des OMR de 119 €/habitant. Au vu du contexte insulaire, les tarifs unitaires sont plus onéreux car les équipements ne peuvent pas toujours atteindre la taille permettant une meilleure rentabilité technico-économique. De plus, la concurrence est souvent limitée. En outre, la production de déchets ménagers résiduels est également plus importante.

Les produits

Les produits regroupent : les produits industriels (vente de matériaux, de composts...), les soutiens des éco-organismes et les reprises de subventions (c'est à dire les amortissements des subventions). Aujourd'hui, les recettes des collectivités de Guadeloupe sont faibles par rapport au niveau national :

- Elles disposent de peu ou pas de conventions avec les éco-organismes : tous ne sont pas présents en Guadeloupe et les filières sont peu développées.
- Elles ne perçoivent pas de vente de matériaux en direct notamment pour la collecte des recyclables qui est gérée directement par Citéo (anciennement Eco-Emballages).

2.5 ANALYSE DES COÛTS EN €/HAB. ET EN €/T.

Ce premier tableau de synthèse pour les principaux flux collectés et gérés sur la Guadeloupe est constitué des matrices remplies de 2014 à 2016 pour disposer de plus de données et avoir une meilleure représentativité.

Parler du coût en €/hab. est intéressant car il permet aux élus et techniciens de croiser rapide-

ment le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères) avec le coût réel du service proposé qui est en l'occurrence le montant porté dans la colonne « tous flux » et la ligne coût aidé.

Pour avoir une vue fine, il conviendrait à ce stade de rajouter le montant de la TVA pour avoir le coût aidé TTC. Dans chaque cellule des tableaux ci-après, la première valeur correspond à la moyenne pondérée. Les deux valeurs entre parenthèse sont les 1er décile/9e décile (80 % des collectivités sont comprises entre ces deux valeurs). Les valeurs de la Guadeloupe sont en bleu, et celles du référentiel national en orange.

Tableau 3 - Analyse des coûts en € HT/habitant							
	OMR	Recyclables secs	Verre	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux		
Charges fonctionnelles			23 (11/35) 8 (4/15)				
Prévention	0 (0/1) 1 (0/2,6)						
Précollecte et collecte	52 (48/73)	2 (1/6)	1 (1/3)	5 (4/10)	89 (72/119) 47 (35/65)		
Transfert / Transport	3 (1/20) -	0 (0/1)	0 (0/0)	3 (1/5)	7 (6/33) 8 (3/15)		
Traitement	38 (30/49) 21 (13/37)	3 (1/4) 7 (4/11)	1(1/2)	4 (2/5)	56 (55/75) 41 (28/57)		
Coût complet = total des charges	118 (104/131) 59 (39/78)	7 (4/12) 21 (11/30)	3 (2/7) 2,7 (1,5/4,9)	16 (10/26) 22 (17/37)	200 (169/223) 113 (87/144)		
Coût aidé HT = coût complet - produits	118 (103/130) 56 (33/71)	7 (4/11) 9 (-1/14)	3 (2/6) 1,7 (0,3/3,1)	16 (9/26) 20 (14/35)	197 (164/220) 93 (61/116)		

Valeurs Guadeloupe Référentiel national 2014
Source : ADEME, AJBD Compta coût

Le second tableau permet de faire ressortir les éléments en €/t. Il donne donc un reflet précis du service technique proposé, et tente également et autant que possible de décliner ces valeurs par flux et par étapes techniques.

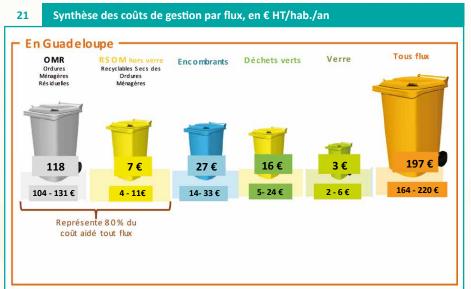
Cette première analyse nécessitera d'être prolongée dans le temps pour affiner les résultats et trouver les leviers d'optimisation avec chaque collectivité engagée dans la démarche.

	Tableau 4 - Analyse des coûts en € HT/Tonne							
	OMR	Recyclables secs	Verre	Déchets des déchèteries	Ensemble des flux			
Charges fonctionnelles	57 (14/58) -							
Prévention 0 (0/1)								
Précollecte et collecte	173 (121/266)	677 (166/1 146)	209 (109/510)	70 (48/245)	141 (102/232)			
Transfert / Transport	7 (5/55)	9 (3/327)	7 (1/136)	40 (13/96)	15 (10/45)			
Traitement	115 (97/143) 92 (68/135)	451 (306/749) 144 (96/226)	150 (117/251)	53 (23/96)	108 (73/134)			
Coût complet = total des charges	115 (97/143) 92 (68/135)	1106 (636/2700) 442 (293/565)	512 (277/1041) 87 (44/123)	210 (125/540) 128 (92/190)	285 (251/442)			
Coût aidé HT = coût complet - produits	324 (271/461) 227 (176/320)	1046 (599/2288) 185 (-14/286)	477 (272/909) 54 (9/88)	210 (120/512) 114 (77/169)	282 (250/423)			

Valeurs Guadeloupe Référentiel national 2014

Source : ADEME, AJBD Compta coût

2.6 EN RÉSUMÉ





De plus en plus de données sont disponibles sur les coûts de gestion des déchets de la Guade-loupe, et cette tendance devrait se confirmer à l'avenir avec le rassemblement des communes en communauté d'agglomération.

Au global, on constate en Guadeloupe une structuration des coûts très différente de la métropole :

- la diversité des services engendre des coûts relativement importants et portés non pas prioritairement sur les 4 flux du référentiel national des coûts (ordures ménagères résiduelles, déchets des déchèteries, recyclables secs, verre). Le faible réseau de déchèteries ne permet pas à ce jour de s'affranchir des différents services de collecte proposés ;
- un coût des OMR élevé traduisant des tonnages collectés importants ;
- des performances relatives basses sur le verre et les recyclables secs qui engendrent de faibles recettes sur ces flux.

Si le contexte insulaire permet en partie d'expliquer des coûts de gestion des déchets plus élevés en Guadeloupe qu'au niveau national, des optimisations sont possibles pour permettre de réduire les tonnages d'OMR au profit d'autres flux moins coûteux ainsi qu'au niveau de la collecte qui est le principal poste de dépense de ce flux.

3 - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES DÉCHETS

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif d'un découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières. Il pose le principe d'une hiérarchie dans l'utilisation des ressources, privilégiant les ressources issues du recyclage ou de sources renouvelables, en tenant compte du bilan global de leur cycle de vie, puis les ressources recyclables, puis les autres ressources.

En conséquence et d'une manière générale, l'ensemble de la filière souligne le besoin de personnels de plus en plus qualifiés à la fois pour répondre aux exigences des cahiers des charges des utilisateurs finaux (par exemple : qualité du tri lié au taux d'impureté admis de plus en plus faibles dans les matières premières recyclées) mais aussi par l'utilisation croissante de matériels utilisant des techniques de pointe (par exemple, le tri optique).

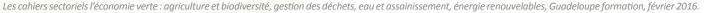
3.1 À L'ÉCHELLE DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE

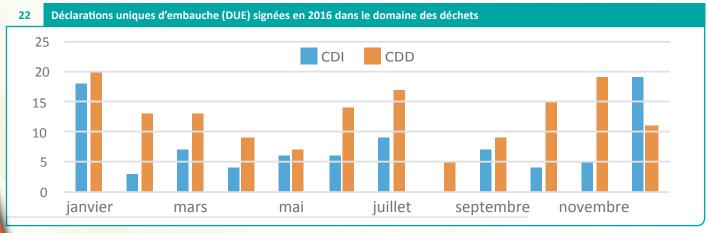
Dans le but d'apporter une aide à la décision en matière de politique d'emploi et de formation dans l'économie verte, l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OREF Guadeloupe) a réalisé en février 2016 un état des lieux local des secteurs, des métiers et des formations concernées. L'enjeu est de taille : anticiper les besoins de recrutement et les évolutions technologiques. Les principaux résultats de cette étude dans le domaine des déchets sont les suivants.

Au 31 décembre 2013, les secteurs de la gestion des déchets comptabilisent :

- 1 421 actifs en emploi, soit 0,95 % des actifs occupés guadeloupéens dont 94,6 % sont salariés;
- 1 344 salariés, soit 1,2 % de l'emploi salarié total de Guadeloupe ;
- 90 établissements avec salarié(s) pour une taille moyenne de 14,2 salariés par établissement :

■ 77 établissements sans salarié (indépendants, artisans et auto-entrepreneurs), soit 46 % de l'ensemble des établissements.





Source : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)

3.2 ÉTUDE EMPLOI DE L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE

Dans la continuité des travaux menés par l'OREF Guadeloupe, l'ODG a souhaité compléter et actualiser les éléments recueillis en 2017. L'étude « emploi » menée par l'ODG a pour objectif de mesurer le dynamisme économique de la filière des déchets en Guadeloupe à travers :

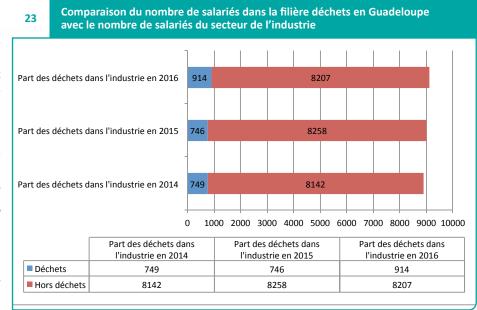
- les activités qui produisent des biens et des services, publics et privés, ayant pour finalité les déchets : les emplois directs ;
- les activités périphériques, dont la finalité n'est pas les déchets mais produisant des biens et services destinés à la filière des déchets (exemple : société de gardiennage d'un site) : les emplois indirects.

Cependant la mesure du dynamisme des filières par les métiers exercés par les individus ne sera pas effectuée (exemple : le responsable énergie d'une minoterie ne sera pas observé en terme d'emploi ou de création de richesse) cette année.

⇒ Emploi directs

La collecte de l'année 2017 n'a pas été suffisamment concluante pour mettre à jour ce graphique. Néanmoins, les chiffres de 2014 à 2016 permettent d'estimer que le secteur des déchets représente aujourd'hui en Guadeloupe près de 10% de l'emploi du secteur industriel.

Source figure 23, 24, 25: AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA, ABConsulting, Ambre Développement, Antéa, AFI-DD, Caraïbes Environnement Développement, COPAME, COTRIVA, EcoConcept Caraïbes, Guadeloupe Propreté, Karu'Gomm, KM3 Développement Environnement, Médiclinet, Nicollin Antilles, Plastic Omnium Caraïbes, Pôle hygiène et recyclage, Recycledom, ROM, SAFEGE.



Types de contrats

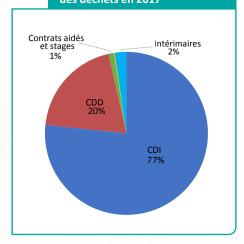
La majorité des contrats passés dans le secteur des déchets en 2017 sont des contrats à durée indéterminée (CDI). Ils représentent 63 % des contrats contre 16% de contrat à durée déterminée.

La majorité des contrats dans la filière des déchets sont des contrats à temps complet, représentant 83 % du total, contre 17 % de contrats à temps partiel.

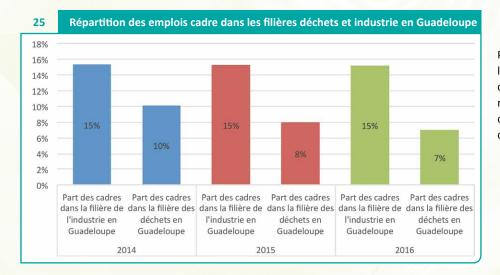
Tableau 5 - Part des salariés à temps partiel et complet sur la filière déchets en Guadeloupe					
Part des salariés à temps partiel	13 %				
Part des salariés à temps complet	77 %				

Source : enquête pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2017

Répartition des types de contrat de l'emploi salarié dans le secteur des déchets en 2017



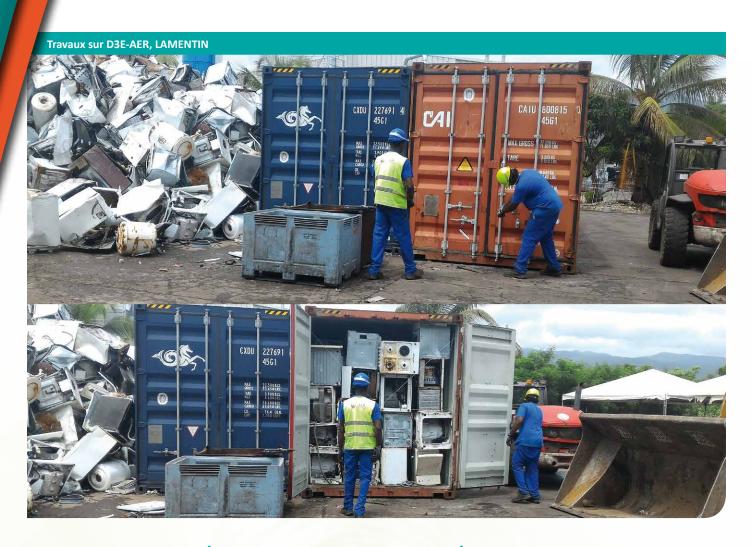
⇒ Qualification des emplois



Pour les mêmes raisons que pour la figure 22, les données 2017 ne sont pas présentées dans le cadre de cette publication. On peut cependant retenir que la part des cadres dans le secteur des déchets est nettement moins élevé que dans le secteur de l'industrie en Guadeloupe.

Taux de féminisation et de masculinisation

Tableau 6 - Taux de féminisation et o	de masculinisation dans le secteur des dé	chets en Guadeloupe en 2017
% de femme dans le secteur des déchets		19 %
% d'homme dans le secteur des déchets		81 %



4 - TONNAGES DE DÉCHETS PRODUITS PAR UNITÉ DE PIB

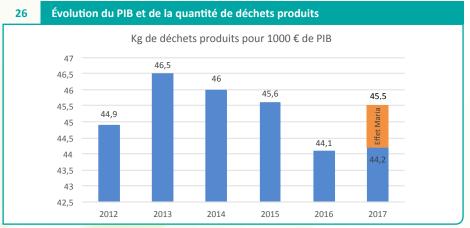
Le suivi par tonne de déchets produits par unité de PIB est un indicateur permettant de mesurer l'efficacité des mesures de prévention de production de déchets. En effet, la richesse d'un territoire peut augmenter, sans qu'il y ait pour autant une augmentation de la quantité de déchets produits. L'objectif de la prévention des déchets est d'aboutir à un découplage entre croissance du PIB et augmentation de la quantité de déchets produits.

La série de données dont dispose l'observatoire n'est pas suffisant (6 ans) pour émettre une hypothèse de couplage ou de découplage de la croissance du PIB avec croissance de la quantité de déchets produits.

En 2017, pour 10 k€ de PIB, 455 kg de déchets étaient produits.

Tableau 7 - Produit intérieur brut et traitement des déchets									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
Tonnage annuel traité (tonnes)	358 319	370 753	370 203	370 889	367 868	381 119			
PIB en M€	7 972	7 980	8055	8 127	8 338	8 374			
PIB/tonne (€/tonne)	22 419	21 731	21 880	21 912	22 666	21 972			
Kg déchets/1 000 €	449	465	460	456	441	455			
Évolution interannuelle		+ 3,6 %	- 1,1 %	- 0,9 %	- 3,3 %	+3,1 %			

Source : IEDOM, Ministère des finances et des comptes publics



Source: IEDOM, AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, SADG jusqu'au 31 mars 2016, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Administratif et réglementaire

ADEME:

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

DEAL:

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI:

Établissement Public de Coopération Intercommunale

PDEDMA:

Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PPGDND:

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

PREGEDD:

Plan Régional d'Élimination et de Gestion des Déchets Dangereux

PPGDD:

Plan Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux

REP:

Responsabilité Élargie du Producteur

SINOE:

Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

TEOM:

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP:

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Entreprises

AER:

Antilles Environnement Recyclage

SGB:

Société Guadeloupéenne de Béton

SNR:

Société Nouvelle de Récupération

Gestion des déchets

BAV:

Borne d'apport volontaire

DCT:

Déchèterie

ICPE:

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDD:

Installation de Stockage des Déchets Dangereux

ISDI:

Installation de Stockage des Déchets Inertes

ISDND:

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

PAP:

Porte-à-porte

UIOM:

Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Typologie des déchets

BTP:

Bâtiments et Travaux Publics

DA:

Déchets Assimilés

DAE:

Déchets des Activités Économiques

DASRI:

Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

DASRI-PAT:

Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

DD:

Déchets Dangereux

DDS :

Déchets Diffus Spécifiques

DEEE ou D3E:

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DI:

Déchets Inertes

DIB:

Déchets Industriels Banals

DM:

Déchets Ménagers

DMA:

Déchets Ménagers et Assimilés

DND:

Déchets non Dangereux

DO:

Déchets Organiques

DV:

Déchets Verts

EVPF:

Emballages Vides de Produits Fertilisants

EVPP:

Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

FPAU:

Films Plastiques Agricoles Usagés

HU:

Huiles Usagées

MNU:

Médicaments Non Utilisés

OMR:

Ordures Ménagères Résiduelles

PEHD:

Polyéthylène Haute Densité

PPNU:

Produits Phytosanitaires Non Utilisés

RSHV:

Recyclables Secs Hors Verre



Les travaux de l'observatoire sont également disponibles en condensé sous la forme d'une affiche 50x70cm ainsi que d'un dépliant, pour mettre en lumière les quelques chiffres principaux de la gestion des déchets en Guadeloupe.

Vous pouvez retrouver tout le détail de la publication ainsi que des compte-rendus d'ateliers techniques et des lettres d'information sur l'activité de l'observatoire des déchets sur le site de l'observatoire:

www.dechets-guadeloupe.fr





Pour toutes les questions liées à la gestion des déchets des professionnels, consultez le guide CCI, disponible gratuitement en version papier ainsi que sur le site internet http://www.guidedechets-gp.fr



